

FAITS ET CHIFFRES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le **nombre global d'enfants en situation de travail** a diminué de plus d'un tiers depuis 2000, passant de 246 millions d'enfants à 152 millions (64 millions de filles et 88 millions de garçons), soit un enfant sur dix. Parmi eux, 73 millions effectuent des **travaux dangereux** (ils étaient 171 millions en 2000).

La région **Afrique et la région Asie et Pacifique** abritent ensemble 90% des enfants astreints au travail, soit 136 millions d'enfants. L'Afrique est la seule région où le travail des enfants est en hausse. Cette augmentation entre 2012 et 2016 est notamment due à des **facteurs économiques, démographiques ainsi qu'à la multiplication des conflits armés**, malgré les politiques mises en place.

Le reste de la population des enfants astreints au travail des enfants se répartit entre les **Amériques (11 millions), l'Europe et Asie centrale (6 millions)** et les **États arabes (1 million)**.

Il existe une **forte corrélation entre le travail des enfants et les situations de conflits armés** ou de catastrophes naturelles. L'incidence du travail des enfants dans les **pays touchés par des conflits armés est supérieure de 77 pour cent à la moyenne mondiale**, tandis que l'incidence du **travail dangereux est de 50 pour cent supérieure dans les pays touchés** par des conflits armés par rapport à l'ensemble du monde.

L'**agriculture** continue à être de loin le secteur avec le plus grand nombre d'enfants astreints au travail (**108 millions, ou 71%**), mais le nombre d'enfants **dans les services (26 millions)** et **l'industrie - y compris l'extraction minière - (18 millions)** n'est nullement négligeable. Ces chiffres tendent à changer avec l'accélération du réchauffement climatique, entraînant les familles des campagnes vers les villes.

Dans le travail domestique, le nombre de filles dépasse de beaucoup celui des garçons. En termes statistiques, **67,1% des enfants travailleurs domestiques sont des filles**.

Les enfants de **5 à 11 ans** constituent de loin le plus grand pourcentage des enfants travailleurs: on en compte **67 millions, soit 48%** du total des enfants travailleurs. Ces jeunes enfants constituent une préoccupation politique particulière, puisqu'ils sont les plus vulnérables aux mauvais traitements sur le lieu de travail et à leur éducation de base est compromise.

De 2012 à 2016, le **recul du travail des enfants chez les filles n'était que de moitié par rapport à celui des garçons**, signifiant que l'écart entre les sexes dans le travail des enfants s'est rétréci.

Exploitation sexuelle et travail forcé : Les enfants représentent près d'un tiers (28%) de l'ensemble des victimes de la traite des êtres humains à travers le monde, et 71% des victimes sont femmes et des filles.

Sources:

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL(OIT), Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Estimations mondiales du travail des enfants: Résultats et tendances, 2012-2016[document électronique]. Genève, BIT, 2017, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@ipec/documents/publication/wcms_596480.pdf ET Guide pratique pour éliminer le travail des enfants et protéger les jeunes travailleurs dans le travail domestique / Genève: BIT, 2017
2. OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC). Trafficking in persons. https://www.unodc.org/unodc/fr/frontpage/2016/December/pres-dun-tiers-des-victimes-de-la-traite-des-tres-humains-sont-des-enfants_-rapport-de-lonudc.html

LES CAUSES DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est un phénomène complexe et pour lutter contre celui-ci, il faut commencer par **comprendre les facteurs responsables de cette problématique.**

La pauvreté et l'endettement

- Le travail des enfants est à la fois une **cause** et une **conséquence** de la **pauvreté**. La pauvreté des ménages incite les enfants à entrer sur le marché du travail pour gagner de l'argent afin d'arrondir le revenu familial ou même tout simplement pour survivre.
- L'existence du travail des enfants perpétue **la pauvreté des ménages de génération en génération**, ralentissant la croissance économique et le développement social. Il empêche les enfants de suivre une scolarité et d'acquérir les compétences qui leur permettront de mener une vie d'adulte avec des perspectives de travail décent.

L'endettement

L'endettement semble être un facteur important accentuant la vulnérabilité des familles. Le travail de l'enfant sert alors à rembourser les dettes (c'est une des causes du travail en servitude, qui est une forme de travail forcé).

Travail dans le milieu familial

- Les **deux tiers des enfants travaillent comme « travailleurs collaborant à l'entreprise familiale »**, ce qui signifie que la majorité des enfants astreints au travail ne se trouve pas dans une relation d'emploi avec un employeur tiers mais travaillent avec leur famille.
- Cependant, le travail des enfants, même dans un cadre familial, peut représenter des dangers et entraver le développement de l'enfant.

Les facteurs familiaux, culturels et sociaux

Dans de nombreuses sociétés, **le travail des enfants** est considéré comme **"normal"**, car il permet de sensibiliser les enfants aux rôles et responsabilités incombant à chaque membre de la famille tout en favorisant leur développement.

Les situations et les valeurs familiales, les pressions sociales, ainsi que l'accessibilité et la qualité des systèmes éducatifs peuvent venir influencer le travail des enfants.

Notons par exemple: les familles monoparentales, les groupes ethniques minoritaires ou marginalisés, les classes sociales défavorisées, une mauvaise perception du rôle de l'éducation, la valorisation de la société de consommation...sont tous des facteurs importants à considérer.

Chocs économiques, familiaux et environnementaux

La fluctuations des revenus des ménages, les mauvaises récoltes pour les agriculteurs, les accidents, les maladies ou la mort d'un membre de la famille, la perte du logement ou de biens... sont tous des bouleversements qui nécessitent de mettre toutes les personnes disponibles à contribution. Afin de venir aider leur famille dans des situations critiques, les enfants abandonnent l'école pour occuper un emploi à temps complet. Il est plutôt rare qu'ils retournent sur les bancs d'école lorsque le problème est résorbé.

La demande de main-d'œuvre infantile

Pourquoi les employeurs désirent-ils une main-d'œuvre infantile? D'abord parce que les enfants sont moins conscients de leurs droits; ils sont plus disciplinés et acceptent plus facilement un travail monotone sans se plaindre (on leur confie d'ailleurs souvent des tâches que beaucoup d'adultes jugent trop subalternes pour eux), ils sont plus fiables et risquent moins de voler, ils sont moins susceptibles d'absentéisme que les adultes.

Sources :

1. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Le travail des enfants: Un manuel à l'usage des étudiants. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 2004, <http://www.ilo.org/ipeginfo/product/viewProduct.do?productId=1039>
2. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). Le travail des enfants. L'intolérable en point de mire. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 1996, <http://www.ilo.org/public/french/comp/child/publ/target/targetfr.pdf>
3. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). Questions et réponses sur le travail des enfants. [document électronique]. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_decl_fs_68_fr.pdf

LES CONSÉQUENCES DU TRAVAIL DES ENFANTS

Nombreux sont les enfants qui travaillent dans des emplois et des secteurs dangereux où ils sont exposés à de nombreux risques: dans les mines, les fabriques de bracelets, de verre, d'allumettes ou de feux d'artifice, sur les navires de pêche hauturière, dans l'agriculture commerciale, etc. **Leurs tâches sont innombrables, de même que les dangers auxquels ils sont exposés et les conséquences qui en découlent.**

Des conditions de travail précaires

Entre 8 et 10 heures de travail par jour et jusqu'à 20h dans certains secteurs
Travail 7 jour sur 7 sans journée de congé, parfois sans pause ni repas
Insalubrité, poussière, air vicié
Postures inconfortables, lourdes charges
Travail de nuit, sous l'eau, dans une chaleur extrême
Travail sans équipement nécessaire pour leur protection
Exposition à de la violence physique et psychologique et à des abus sexuels...

Les types de dangers

Graves retards de croissance.

Graves lésions ou maladies allant jusqu'à l'amputation ou d'autres mutilations.

Machineries dangereuses et assourdissantes.

Le port de lourdes charges et la manipulation d'outils tranchants (machettes).

Décès et blessures à la suite d'explosions.

L'utilisation de produits toxiques (engrais, pesticides, etc.) intoxiquant l'organisme des enfants.

Chutes, lombalgies et fractures.

La proximité des machines en mouvement risquant de causer des blessures sérieuses.

Brûlures, intoxications et problèmes respiratoires.

Problèmes articulaires et déformations osseuses.

Grossesses non-désirées et avortements risqués.

Chute de la qualité de la vision.

Exposition au soleil intense, aux maladies (tétanos et malaria) et aux morsures d'animaux (les serpents des rizières).

Sources:

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Les enfants dans les travaux dangereux, ce que nous savons, ce que nous devons faire. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 2011, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_157341.pdf
2. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). Le travail des enfants. L'intolérable en point de mire. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 1996, <http://www.ilo.org/public/french/comp/child/publ/target/targetfr.pdf>
3. RÉSEAU IN-TERRE-ACTIF. Les conséquences du travail des enfants. [En ligne]. <http://www.in-terre-actif.com/trousse1/texte5.html> [consulté le 31 mai 2016].
4. AIDE INTERNATIONALE POUR L'ENFANCE. Le travail des enfants. [En ligne]. <http://aice-cci.org/le-travail-des-enfants> [consulté le 31 mai 2016].

LES CONSÉQUENCES DU TRAVAIL DES ENFANTS

Des exemples:

Un **cordonnier** de 16 ans ne sait peut-être pas que la colle dont il se sert contient du **benzène**, qui peut provoquer une leucémie susceptible d'entraîner la mort vers l'âge de 30 ans.

Dans les **briqueteries** d'Amérique Latine, des enfants de 5 ou 6 ans portent des charges de briques sur la tête ou sur le dos. **Chutes, lombalgies et fractures** sont des dangers récurrents sur les chantiers où les enfants poussent des brouettes surchargées, mélangent le mortier, creusent et escaladent échelles et échafaudages.

Dans le secteur de la **pêche hauturière**, une technique répandue en Asie consiste à faire plonger des enfants en apnée, sans équipement, à des profondeurs qui vont jusqu'à 100 pieds, afin de pousser les bancs de poissons vers les filets. La majorité des plongeurs ont entre 12 et 17 ans, et certains à peine 10 ans. **Chaque année, des dizaines de ces plongeurs sont blessés, tués ou attaqués par des poissons prédateurs. Beaucoup meurent noyés, ou victimes de rupture du tympan.**

Les **enfants soldats**, utilisés au front, risquent souvent la mort ou des handicaps sévères et font souvent face à de nombreux **traumatismes psychologiques**.

Les jeunes filles **exploitées sexuellement sont séquestrées, battues, et très souvent mal nourries**. Les rapports sexuels sont contraints et certains clients imposent des pratiques sadiques. Le taux de contamination par les maladies transmissibles sexuellement est élevé et l'espérance de vie de ces enfants est fortement réduite.

Décès et blessures à la suite d'explosions, brûlures, intoxications et problèmes respiratoires sont monnaie courante dans les **fabriques d'allumettes et de feux d'artifices** en Inde.

Un pourcentage non négligeable des travailleurs employés dans les **mines d'or et de pierres précieuses, les gisements de minerais et les carrières de pierre** sont des enfants – garçons et filles –, des enfants qui creusent, transportent, concassent et respirent dans la poussière; malaxent à mains nues le minerai concassé pour y faire **pénétrer le mercure**. Le contact avec **l'amiante dans les mines** accroît le risque de contracter des maladies telles que la pneumoconiose ou le cancer du poumon.

Sources:

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Les enfants dans les travaux dangereux, ce que nous savons, ce que nous devons faire. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 2011, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_157341.pdf
2. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). Le travail des enfants. L'intolérable en point de mire. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 1996, <http://www.ilo.org/public/french/comp/child/publ/target/targetfr.pdf>
3. RÉSEAU IN-TERRE-ACTIF. Les conséquences du travail des enfants. [En ligne]. <http://www.in-terre-actif.com/trousse1/texte5.html> [consulté le 31 mai 2016].
4. AIDE INTERNATIONALE POUR L'ENFANCE. Le travail des enfants. [En ligne]. <http://aipe-cci.org/le-travail-des-enfants> [consulté le 31 mai 2016].

LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

Les pires formes de travail des enfants sont définies par l'article 3 de la convention n° 182 de l'OIT

L'esclavage

L'**esclavage** existe lorsqu'une personne appartient à une autre personne et est mise au travail par elle sans avoir aucune influence sur ce qui lui arrive.

- Près de **17,2 millions d'enfants** de 5 à 17 ans sont **esclaves domestiques**.
- **La traite des enfants** est le commerce illégal (achat, vente et déplacement) d'enfants à des fins de travail ou d'exploitation. On compte aujourd'hui encore **1,2 millions d'enfants** victimes de traite.
- **La servitude pour dettes** est un travail forcé qui permet de rembourser des prêts que les personnes ne peuvent payer. Par exemple, une famille pauvre peut remettre un de ses enfants à quelqu'un pour rembourser sa dette et cet enfant devra travailler pendant des années, jusqu'à liquidation de la dette.
- Les enfants engagés dans des **conflits armés** sont forcés de se battre ou de travailler et sont maltraités et exploités. Ils ne seraient pas moins de **250 000** dans le monde.

L'exploitation sexuelle des enfants

L'**exploitation sexuelle** consiste à infliger des mauvais traitements, à abuser et/ou à profiter de quelqu'un pour en tirer un gain ou un profit personnel, en l'impliquant dans la prostitution ou des activités sexuelles commerciales. La **prostitution** est l'échange d'activités sexuelles contre de l'argent. L'exploitation sexuelle est, de loin, la **forme la plus courante** de traite des êtres humains.

Chaque année, **1 million** d'enfants entrent dans la prostitution, dont la grande majorité sont des filles.

Les activités illicites

La **production et le trafic de drogue** sont des activités illégales dans lesquelles des enfants sont souvent impliqués. Les enfants peuvent y être mêlés contre leur gré ou en croyant que cela leur procurera un statut et de l'argent. Les enfants qui produisent ou trafiquent de la drogue courent des risques importants de mauvais traitements et beaucoup d'entre eux deviennent aussi dépendants à la drogue dès leur très jeune âge.

Les enfants des rues, les fumeurs ou les enfants qui vivent dans la pauvreté sont également utilisés dans la **mendicité organisée**. Parfois, les enfants sont même défigurés intentionnellement pour attirer davantage l'argent des passants et peuvent être battus s'ils n'arrivent pas à collecter assez d'argent.

Travaux nuisibles à la santé et la sécurité

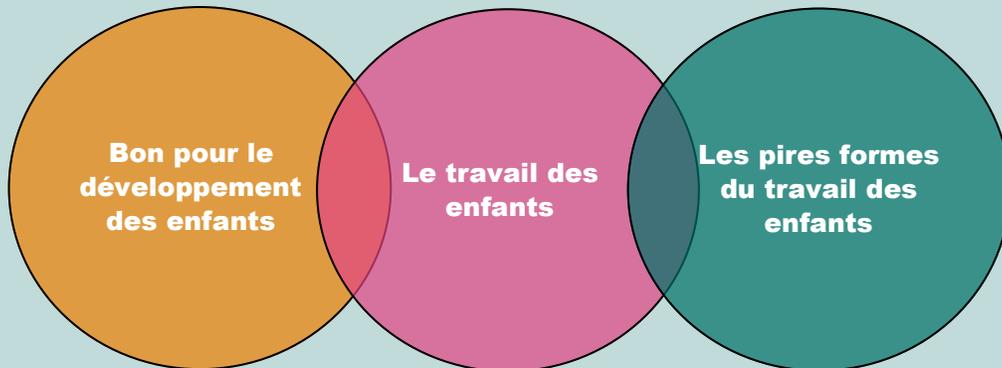
Le **travail susceptible de nuire à la santé ou au bien-être des enfants** et/ou de les exposer à un danger peut s'agir d'un travail dans un environnement dangereux, comme dans une mine, où les enfants risquent la mort ou des blessures dans des explosions accidentelles ou des chutes de pierres. Dans l'industrie, les enfants peuvent être exposés à des substances et des produits chimiques dangereux. Le travail agricole présente aussi de grands dangers, notamment lorsque les enfants doivent travailler avec des outils dangereux ou des substances chimiques. La plupart du temps, les enfants soit ne disposent pas d'équipements de sécurité, soit utilisent des équipements d'adultes, qui ne sont pas adaptés et ne fournissent pas une protection adéquate.

Sources :

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Les pires formes de travail des enfants. [En ligne]. <http://www.ilo.org/ipec/Campaignandadvocacy/Youthinaction/C182-Youth-orientated/worstforms/lang--fr/index.htm> [consulté le 30 mai 2016].
2. UNICEF. Protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus : la traite des enfants. [En ligne]. <http://www.unicef.org/french/protection/> [consulté le 30 mai 2016].
3. Brochure informative de l'organisme Aide internationale pour l'enfance, référence sur place (non publiée en ligne)

TRAVAIL ACCEPTABLE VS TRAVAIL NON-ACCEPTABLE

Le travail des enfants n'est pas toujours synonyme d'exploitation. Plusieurs facteurs peuvent déterminer si le travail exercé par l'enfant est jugé comme étant un travail acceptable ou non acceptable. À un bout du spectre, nous trouvons un travail qui est bon pour le développement de l'enfant et inversement, à l'autre bout, un travail qui serait considéré comme faisant partie des pires formes d'exploitation.



Le travail dit acceptable

Des millions de jeunes exercent un travail, rémunéré ou non, leur permettant de se responsabiliser et d'acquérir des compétences. De plus, ces travaux leur permettent également, si le travail est rémunéré, d'améliorer leurs propres revenus ou ceux de leur famille. Par conséquent, cela permet d'améliorer le bien-être de la famille et de stimuler l'économie locale.

L'âge de l'enfant

Chaque pays fixe un âge minimum d'admission à l'emploi qui lui est propre. La convention no 138 de l'OIT adoptée en 1973 fixe à 15 ans l'âge minimum pour les pays dits développés, mais un enfant peut devenir un apprenti ou suivre une formation professionnelle à un plus jeune âge (14 ans). Plus de 130 pays ont ratifié cette convention. Cependant, les estimations globales de l'OIT sur le travail des enfants publiées en 2016 montrent que de nombreux enfants investissent le marché du travail dès l'âge de cinq ou six ans. Toujours selon la convention no 138, l'âge minimum pour effectuer des travaux dangereux est de 18 ans.

Payé ou non payé

Le travail des enfants n'est pas seulement synonyme de travail non rémunéré. Un travail acceptable peut être non rémunéré et un travail non-acceptable peut rapporter de l'argent à l'enfant. Il y a donc d'autres critères qui permettent de juger ce qui est un travail néfaste ou non pour l'enfant.

Les critères pour considérer le travail de l'enfant non-acceptable

Le travail des enfants regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité. Voici trois critères reconnus par la convention 138 de l'OIT.

1. **Travail dangereux** ou travail mettant en danger le bien-être physique, mental ou moral d'un enfant, soit en raison de sa nature, soit en raison des conditions dans lesquelles il s'exerce.
2. Un travail faisant partie des **pires formes du travail des enfants** internationalement reconnues "sans réserve": l'esclavage, la traite, la servitude pour dettes et autres formes de travail forcé ; le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; la prostitution et la pornographie; et les activités illicites.
3. Travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge spécifié pour ce type de travail et qui est par conséquent **susceptible d'entraver l'éducation de l'enfant** et son plein développement.

Sources :

1. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). Questions et réponses sur le travail des enfants. [document électronique]. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_decl_fs_68_fr.pdf
2. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Le travail des enfants: Un manuel à l'usage des étudiants. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 2004, <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=1039>

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS PAR L'ÉDUCATION

- **L'éducation est un droit humain** et un facteur clé dans la réduction de la pauvreté et du travail des enfants.
- En permettant l'accès à une éducation de qualité, chaque pays peut apporter une contribution majeure à la résolution du problème du travail des enfants.

Obstacles:

Tous les enfants ont droit à l'éducation. Toutefois, de nombreux obstacles peuvent s'opposer à l'exercice de ce droit et avoir un effet décourageant sur les parents pauvres qui souhaitent scolariser leurs enfants. Il en va notamment ainsi dans les communautés rurales, qui représentent 82% de l'ensemble des enfants non scolarisés.

- **Les écoles ne sont pas disponibles ou sont de qualité médiocre;**
- **Les coûts directs et indirects de la scolarité sont élevés;**
- **Les parents considèrent qu'il vaut mieux avoir un enfant qui travaille qu'un enfant scolarisé;**
- **Des facteurs culturels découragent l'éducation, notamment au niveau secondaire, situation qui concerne couramment les filles.**

Évaluation des coûts et bénéfices

Le travail des enfants et l'école rivalisent sur un plan monétaire. Alors que le premier représente une contribution importante au revenu familial, l'éducation est parfois si coûteuse qu'il est alors **difficile pour de nombreux parents pauvres de trancher entre école et travail.**

La décision de scolariser un enfant découle d'une **évaluation**, par la famille, **des coûts et bénéfices de la scolarisation.** Le rendement attendu de l'éducation (à savoir les bénéfices par rapport aux coûts) est un facteur important de la décision parentale.

Les bénéfices de la scolarisation se fait ressentir davantage sur le long terme.

Ce sont plutôt les enfants qui bénéficient des retombées de la scolarisation, notamment en ayant accès à un travail mieux payé et plus décent, sortant ainsi du cercle vicieux de la pauvreté.

Pourtant, ce sont les parents qui en assument les coûts, qui sont une charge importante à court terme. Cette situation peut encourager les parents à ne pas scolariser leurs enfants ou à les soustraire de l'école.

Incitatifs pour les familles

Un des moyens de faire diminuer le travail des enfants est de renforcer les incitations à maintenir les enfants dans le système éducatif: les gouvernements peuvent mettre en place des « programmes de transfert de revenus » qui permettent aux familles pauvres de percevoir de l'argent en vue de compenser le revenu perdu suite à la scolarisation des enfants.

Sources:

1. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Le travail des enfants: Un manuel à l'usage des étudiants. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 2004, <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=10392>.
2. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Lutter contre le travail des enfants par l'éducation. [document électronique]. Genève, publications du BIT, 2008, <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=7851>

LES TEXTES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES ENFANTS

La majorité des pays ont adopté une législation interdisant ou apportant des mesures restrictives sévères à l'emploi ou au travail des enfants. Malgré ces efforts, le travail des enfants continue d'exister en masse, parfois dans des conditions effroyables. Si les progrès s'avèrent être lents ou apparemment inexistant, c'est en raison de l'immense complexité du problème. Il ne peut pas disparaître d'un simple coup de crayon.

Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), 1989

La Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant a été adoptée le 20 novembre 1989. Elle couvre l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant, soit ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Élargissant aux enfants le concept de droits de l'Homme tel que prévu par la déclaration universelle des droits de l'Homme, elle introduit le concept d'intérêt supérieur de l'enfant, qui consacre le passage de l'enfant d'objet de droit à sujet de droit.

Actuellement, 196 pays ont ratifié la Convention, et seuls les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention.

Convention no. 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

La convention no. 182 a été adoptée à l'unanimité par les États membres de l'OIT le 17 juin 1999 et est entrée en vigueur le 19 novembre 2000.

Elle a permis de focaliser l'attention internationale sur l'urgence des actions à entreprendre, dont en priorité sur les pires formes de travail des enfants. 179 pays l'ont actuellement ratifiée.

Protocole facultatif sur la participation des enfants aux conflits armés, 2002

Ce protocole juridiquement contraignant vise à renforcer l'action de la Convention, en terme de limite d'âge des soldats dans les conflits armés. Il interdit le recrutement obligatoire des moins de 18 ans et met des critères sévères à leur entrée dans l'armée.

La convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973

La convention (n° 138) sur l'âge minimum est la norme internationale fondamentale en ce qui concerne le travail des enfants. Elle a été élaborée pour réglementer le travail des enfants en fixant un âge minimum de travail que les États parties sont tenus de respecter. Elle a pour objectif d'offrir aux enfants le droit de vivre leur vie d'enfant. Un enfant qui ne travaille pas aura plus de chance de se développer convenablement, tant physiquement que mentalement, et ainsi de devenir un adulte en bonne santé. L'âge minimum au travail est fixé à 15 ans (13 ans pour les travaux légers). Pour les travaux dangereux, la convention fixe le seuil d'admission au travail à 18 ans (16 ans sous certaines conditions).

La Convention prévoit que les pays dits en développement pourront, temporairement, fixer le seuil minimal de l'admission à l'emploi à 14 ans en justifiant rigoureusement ce choix.

Ce protocole juridiquement contraignant vise à renforcer l'action de la Convention, en terme de limite d'âge des soldats dans les conflits armés.

Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, 2002

Ce Protocole définit les infractions que constituent la « vente d'enfants », la « prostitution des enfants » et la « pornographie impliquant des enfants ». Il impose aux gouvernements l'obligation de criminaliser et punir les agissements liés à ces infractions. Des sanctions doivent être prises contre ceux qui fournissent ou livrent des enfants, mais aussi toute personne qui accepte l'enfant dans le cadre de ces agissements.

Les conventions nos. 138 et 182 sont des conventions fondamentales : même si un État membre n'a pas ratifié ces conventions, il est tenu de respecter, promouvoir et réaliser les principes édictés par les présentes déclarations.

Sources :

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT). Conventions et Recommandations de l'OIT sur le travail des enfants. [En ligne]. <http://www.ilo.org/ipecc/facts/ILOconventionsonchildlabour/lang--fr/index.htm> [consulté le 1 juin 2016].
2. HAUT-COMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES (OHCHR). Convention relative aux droits de l'enfant. [En ligne]. <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx> [consulté le 1 juin 2016].

AGIR CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS: COMMENT

La consommation responsable

Consommation locale

La consommation locale vise à soutenir des producteurs locaux et à encourager la création de réseaux de commerce de proximité, favorisant ainsi le développement de l'économie locale. L'achat local permet aussi de diminuer les impacts environnementaux et d'encourager la souveraineté alimentaire.

La consommation locale permet aux consommateurs de s'assurer de la provenance de leurs produits et de savoir plus facilement si le produit a été fabriqué ou non dans des conditions favorables pour les travailleurs et l'environnement.

Commerce équitable

Le commerce équitable est un commerce social et solidaire dont le but n'est pas la recherche du profit maximal, mais la création d'une économie qui remet l'humain et la nature au cœur de ses préoccupations. Il garantit aux petits producteurs du Sud de bénéficier d'un prix juste pour leur travail afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux (santé, éducation, logement) et d'investir dans le développement de leurs communautés [...]

Les grands principes du commerce équitable :

- prix juste et rémunérateurs pour les producteurs
- partenariat commercial sur la durée
- renforcement des compétences organisationnelles et techniques des organisations de producteurs
- respect des conventions de l'OIT
- protection de la biodiversité

Mode éthique

Consommer de la mode éthique, c'est s'assurer que les vêtements, dans toute la chaîne de production, ont été fabriqués en respectant les êtres humains et l'environnement.

Au niveau mondial, 60 millions de personnes (desquelles 75% sont des femmes) sont engagées dans l'industrie de la mode et du textile et où la majorité sont insuffisamment payées et travaillent dans de mauvaises conditions.

D'autres façons d'agir

- L'éducation et la sensibilisation du public
- L'entrepreneuriat social
- La création de coopératives
- Les dons aux organismes de bienfaisance
- Encourager des pratiques éthiques et responsables

Boycott oui ou non?

Le boycott est une **arme à double tranchant** et peut avoir des **effets pervers** sur les enfants.

Par exemple: si un grand nombre de consommateurs s'entendent pour boycotter un produit particulier lors d'une campagne de boycott (par exemple les crevettes de Thaïlande), cela peut entraîner les directeurs d'usines à craindre une chute de commandes et donc à licencier un grand nombre d'enfants qui, privés de leur revenu, vont se diriger vers des emplois qui sont parfois encore plus dangereux, comme la prostitution.

Pour la sécurité des enfants qui n'ont pas d'autres alternatives que de travailler, il faut d'abord s'assurer que le pays, la région ou le village dans lequel il grandit peut lui offrir une solution de rechange viable au travail, notamment la scolarisation.

Sources:

1. WIKIPEDIA. Le commerce équitable. [En ligne]. https://fr.wikipedia.org/wiki/Commerce_%C3%A9quitable [consulté le 2 juin 2016].
2. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU COMMERCE ÉQUITABLE. [En ligne]. <http://www.assoquebecéquitable.org/le-commerce-equitable/> [consulté le 2 juin 2016].
3. FEM INTERNATIONAL. Our approach. [En ligne]. <http://fem.defactostaging.com/about/our-approach/> [consulté le 2 juin 2016].

LES NIVEAUX D'ENGAGEMENT

Au niveau des entreprises

- Garantir le **salaire minimum légal** aux travailleurs adultes pour qu'ils soient en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école;
- **Travailler en partenariat** avec d'autres entreprises, associations sectorielles et organisations d'employeurs et participer à des **programmes nationaux et internationaux**, et notamment à des **campagnes d'information** des autorités locales et nationales, ou des organisations de travailleurs;
- Allouer une **bourse scolaire aux enfants** des salariés;
- Aménager des **garderies et des infrastructures de loisir** sur le lieu de travail ou à proximité immédiate à disposition des enfants;
- **Sensibiliser** pour s'assurer que les mesures incitatives retiennent bien les enfants à l'école;
- Instaurer un **mécanisme de contrôle au sein des chaînes d'approvisionnement** en matière de travail des enfants. En cas de travail des enfants avéré, les entreprises doivent œuvrer avec leurs fournisseurs afin de l'éliminer.

Au niveau de la société civile

Les ONG et le milieu associatif

- Créer et renforcer les **réseaux de protection de l'enfant** au sein de l'environnement communautaire;
- Réaliser des **actions concrètes sur le terrain** en matière de lutte contre le travail des enfants comme la réalisation d'enquêtes sur le phénomène, en vue de connaître son ampleur et sa complexité;
- **Sensibiliser** les enfants, les parents sur les droits des enfants en général et sur ceux de l'enfant au travail en particulier.

Les consommateurs citoyens

- **S'interroger sur l'utilité et la nécessité** de ses achats, notamment de textile ou de jouets;
- Lire les **étiquettes**, identifier les **labels**, et chercher des **indications sur l'origine** et les conditions dans lesquelles ont été fabriqués les produits;
- **Exercer les pressions** nécessaires auprès des fournisseurs et des entreprises;
- **Favoriser les alternatives** comme le **troc** qui stimule les échanges et la solidarité dans un groupe et favorise la mise en valeur des ressources disponibles, ou **l'agriculture soutenue par la collectivité** qui permet d'encourager l'agriculture biologique locale et de rendre les consommateurs partenaires des petites fermes.

Au niveau institutionnel

Éducation et formation

- Inscrire la **scolarisation obligatoire gratuite** dans la législation nationale ;
- Offrir des possibilités de **formation appropriées** pour les enseignants ;
- Recruter des **enseignants qualifiés** supplémentaires, notamment dans les zones rurales ;
- Améliorer les possibilités offertes par le marché du travail pour les jeunes, notamment des programmes de **formation professionnelle** pour les enfants retirés de la rue.

Source:

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT). Questions/Réponses sur les entreprises et le travail des enfants. [En ligne]. http://www.ilo.org/empent/areas/business-helpdesk/faqs/WCMS_152880/lang--fr/index.htm?ssSourceSiteId=ipecc [consulté le 2 juin 2016].
2. ROYAUME DU MAROC (Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Direction du travail), en collaboration avec l'OIT et l'UNICEF. [document électronique]. 2008, http://www.unicef.org/morocco/french/BIT_08_09_fr.pdf [consulté le 2 juin 2016].